

COMMÉMORER POUR RÉCONCILIER

Parmi ses grands hommes de niveau mondial, Genève compte deux géants de l'humanitaire : **Henry Dunant** (1828-1910) et **Gustave Moynier** (1826-1910). Dans l'invention de la Croix-Rouge, ils ont étroitement collaboré pour réaliser une œuvre exceptionnelle, écrivant une page lumineuse dans l'histoire de l'humanité charitable.

Les aléas des trajectoires individuelles et les différences de personnalités ont séparé, puis opposé les deux hommes. A tel point que les historiens et les médias se sont souvent laissé séduire par l'aspect conflictuel de leur relation plutôt que par la réussite hors du commun de leurs oeuvres respectives.

A l'occasion du centenaire de leur mort, l'idée de mettre en évidence les points positifs de leur vie et de leur collaboration s'est imposée, avec l'espoir d'une réconciliation dans la commémoration.

Dans ce but, une *Association Henry Dunant - Gustave Moynier 1910-2010* s'est constituée, le 7 novembre dernier. Les présents *Cahiers du centenaire* contiennent les textes de base de cette association :

- les statuts
- le procès-verbal de l'assemblée constitutive
- la liste des membres fondateurs.

Si vous acceptez de participer aux travaux d'une commission, n'hésitez pas à nous contacter. Si vous avez une proposition d'activité ou un projet d'article pour le deuxième numéro des *Cahiers du centenaire*, merci de nous les communiquer.

De toute manière, vous nous aiderez :

- en devenant membre de l'*Association Henry Dunant - Gustave Moynier 1910-2010*
- en payant votre cotisation ou en versant un don
- en exprimant vos idées au sujet de cette nouvelle entreprise.



Bernard DUNANT
vice-président



Roger DURAND
président



Cyril MOYNIER
vice-président

STATUTS

Association Henry Dunant - Gustave Moynier 1910-2010

TITRE PREMIER – CONSTITUTION

Article 1^{er} – Raison, siège, durée

Il est formé, sous la dénomination Association Henry Dunant - Gustave Moynier 1910-2010” (ci-après : l’association) une association régie par les présents statuts et subsidiairement par les articles 60 à 79 du *Code civil suisse*.

Le siège de l’association est à Genève, canton de Genève.

Article 2 – Buts

L’association a pour buts d’organiser la commémoration du centenaire de la mort de deux grands humanitaires genevois : Henry Dunant (8 mai 1828 - 30 octobre 1910) et Gustave Moynier (21 septembre 1826 - 21 août 1910), ainsi que la commémoration de leurs vies et de leurs œuvres.

L’association développe toute activité se rapportant directement ou indirectement à son but.

L’association n’a aucun but lucratif ni aucun caractère politique ou confessionnel.

TITRE II – SOCIÉTAIRES

Article 3 – Admission

L’association peut en tout temps recevoir de nouveaux membres.

Toute personne physique ou morale peut se porter candidate.

Le comité statue souverainement sur les candidatures qui lui sont soumises, et peut les refuser sans indication de motif. Cette décision ne peut faire l’objet d’aucun recours ni d’aucune action quelconque.

Article 4 – Sortie et exclusion

Chaque sociétaire peut sortir de l’association, pourvu qu’il l’annonce par écrit. Quelle que soit la date de cette communication, la cotisation de l’exercice courant est entièrement exigible.

La qualité de sociétaire est inaliénable et ne passe point aux héritiers.

Le comité, à la majorité des deux tiers de tous ses membres, peut exclure un sociétaire sans indication de motif. Le membre exclu peut recourir contre cette décision auprès de l'assemblée générale, laquelle statue à la majorité ordinaire, cette dernière décision ne pouvant faire l'objet d'aucun recours ni d'aucune action quelconque.

Les sociétaires sortants ou exclus perdent tout droit à l'avoir social.

Article 5 – Cotisations et responsabilité

L'assemblée générale peut fixer une cotisation.

L'association répond de ses engagements sur ses seuls biens. La responsabilité personnelle des sociétaires est limitée au paiement des cotisations.

TITRE III – ORGANES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 6 – Convocation, réunion

L'assemblée générale est convoquée par le comité, une fois au moins par exercice social, pour l'assemblée générale ordinaire qui doit avoir lieu dans les six mois qui suivent la fin d'un exercice. L'assemblée générale est en outre convoquée à titre extraordinaire chaque fois que le comité le souhaite ou lorsque le cinquième des sociétaires en fait la demande.

La convocation, au moins trois semaines à l'avance, est envoyée aux sociétaires par écrit à la dernière adresse que ceux-ci auront communiquée à l'association, avec indication de l'ordre du jour, du lieu et de l'heure de l'assemblée.

Lorsque tous les sociétaires sont présents à l'assemblée ("assemblée universelle"), ils peuvent, sauf opposition de l'un d'entre eux, statuer valablement sur tous les objets qui sont du ressort de l'assemblée générale, sans observer les formes prévues pour la convocation.

Article 7 – Compétences

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association.

Elle exerce toutes les compétences que lui confèrent les présents statuts. En outre, elle approuve les comptes de l'association et les rapports annuels du comité et de l'organe de contrôle ; elle contrôle les activités des organes sociaux et peut les révoquer en tout temps.

Elle ne peut pas déléguer ces compétences.

Article 8 – Déroulement

L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des sociétaires présents. Elle est présidée par le président de l'association, à défaut par un autre membre du comité, à défaut par un autre sociétaire désigné par l'assemblée. Celle-ci désigne également un secrétaire, qui n'est pas nécessairement sociétaire.

Un sociétaire ne peut pas se faire représenter à une assemblée générale.

Il est tenu procès-verbal de chaque assemblée générale, signé par le président de l'assemblée et le secrétaire.

Article 9 – Décisions, droit de vote

Les décisions ne peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour, sauf lors d'une assemblée universelle.

Les élections se font à bulletin secret si un sociétaire présent le requiert. Les votations se font à main levée, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Tous les sociétaires ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ; en cas d'égalité des voix, celle du président de l'assemblée est prépondérante.

La proposition à laquelle la majorité absolue de tous les sociétaires ont adhéré par écrit équivaut à une décision de l'assemblée générale.

COMITÉ**Article 10 – Nomination**

Parmi les sociétaires, l'assemblée générale choisit le comité, qui se compose de cinq membres au moins, et nomme son président, qui devient le président de l'association. Les membres du comité se répartissent entre eux les éventuelles autres charges.

Les membres du comité sont élus pour la période s'écoulant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante, et sont rééligibles.

Article 11 – Compétences

Le comité gère les affaires de l'association, la représente, et règle tout ce qui n'est pas du ressort des autres organes sociaux. Il peut notamment acquérir, aliéner, grever ou disposer de toute autre manière d'éventuels biens mobiliers et immobiliers. Il peut édicter des règlements.

Le comité peut déléguer à un ou plusieurs tiers la gestion des biens de l'association et son administration courante.

Le comité représente valablement l'association vis-à-vis des tiers. Il peut conférer la signature individuelle ou collective à un ou plusieurs de ses membres, voire à des tiers. En matière financière, la signature est collective à deux.

Article 12 – Réunion, décisions

Le comité se réunit aussi souvent que les affaires de l'association l'exigent, mais au moins une fois par année, et chaque fois qu'un de ses membres en fait la demande motivée au président de l'association.

Le comité prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité.

L'accord écrit de tous les membres du comité équivaut à une décision régulièrement prise en séance.

Il est tenu un procès-verbal des réunions du comité, qui est approuvé lors de la séance suivante.

ORGANE DE CONTRÔLE

Article 13 – Nomination

L'assemblée générale nomme l'organe de contrôle, en la personne d'un ou deux contrôleurs, personnes physiques ou morales choisies en dehors des membres du comité.

L'organe de contrôle est nommé pour la période s'écoulant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante, et est rééligible.

Article 14 – Attributions

L'organe de contrôle est chargé de vérifier les comptes de l'association et de présenter son rapport à l'assemblée générale.

Les comptes doivent lui être soumis au moins un mois avant l'assemblée générale ordinaire.

TITRE IV – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 15 – Ressources

Les ressources de l'association sont les cotisations des sociétaires, les revenus de ses avoirs et de ses activités, ainsi que tous les dons, legs, subventions et autres attributions, de quelque nature que ce soit, qu'elle recevra, mais que le comité est libre de refuser.

Article 16 – Exercice social

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution de l'association et prendra fin le trente et un décembre deux mil sept.

Article 17 – Modification des statuts

Une modification des statuts, et notamment la transformation du but social, peut être décidée par une assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des sociétaires présents.

Article 18 – Dissolution

L'assemblée générale peut, à la majorité des deux tiers des sociétaires présents, décider en tout temps la dissolution de l'association.

L'association est dissoute de plein droit lorsqu'elle est insolvable ou lorsque le comité ne peut plus être constitué statutairement.

En cas de dissolution, la dernière assemblée générale attribue, dans la mesure du possible, les biens de l'association à une institution poursuivant des buts humanitaires.



Elizabeth MOYNIER
secrétaire



Christiane DUNANT
secrétaire



Roger DURAND
président

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale constitutive, à l'unanimité, le mardi 7 novembre 2006, à la Résidence de la Gradelle, 1224 Chêne-Bougeries.

ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE
procès-verbal de la séance n° 1
mardi 7 novembre 2006
Résidence de La Gradelle, Genève, 20 h 30

1. Accueil

- 1 1 Le président, M. Roger Durand, ouvre la séance en remerciant les personnes présentes de manifester leur intérêt pour le projet d'une *Association Henry Dunant-Gustave Moynier 1910-2010*. Il exprime sa gratitude à M. Jean Pascalis qui nous offre l'hospitalité à la Résidence de La Gradelle. RD
- 1 2 Cette assemblée constitutive a été convoquée par une lettre d'invitation datée du 16 octobre 2006, signée par Mme Elizabeth Moynier et M. Bernard Dunant et proposant un ordre du jour que l'assemblée accepte. RD
- 1 3 Les 26 participants se présentent à tour de rôle en un tour de table; voir les listes des membres fondateurs, présents et excusés.

2. Introduction du président

- 3 1 Le comité provisoire (séance du 3 octobre 2006) a convoqué, pour ce 7 novembre 2006, une assemblée constitutive formée de plusieurs membres pressentis, avec l'ordre du jour suivant : RD
- 1. Introduction du président. - 2. Echange de vues.
 - 3. Adoption des statuts. - 4. Election du comité.
 - 5. Discussion du programme. - 6. Divers.

Les buts : Commémorer l'anniversaire de la mort de deux humanitaires genevois qui ont marqué de leur empreinte la fin du XIX^e siècle – notamment par la création de la Croix-Rouge – et marquer cet événement en mettant sur pied une manifestation dynamique, émouvante et simple.

Les projets : Créer l'*Association Henry Dunant - Gustave Moynier 1910-2010* qui va réaliser plusieurs projets, en-

core à définir, dès maintenant jusqu'en 2010. Le président propose pour le printemps prochain une collaboration avec le *Henry Dunant Museum Heiden*, association qui nous signale déjà une série de projets en cours pour sa propre commémoration.

3. Echange de vues

- 3 1 Sont intéressés par ce projet: les familles Dunant, Moynier et alliés, des historiens, des institutions héritières de l'œuvre d'Henry Dunant et de Gustave Moynier, des fondations, des sociétés à buts socio-humanitaires, etc.
- 3 2 M. François Bugnion, conseiller diplomatique du CICR, assure l'assemblée du soutien de l'organisation internationale qu'il représentera volontiers. Il suggère un partenariat avec le *Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*.
 Il conseille également de prendre contact avec l'*Institut de droit international*, créé par Gustave Moynier. Le président l'informe que ce contact a déjà été pris et que l'IDI a mandaté M. Christian Dominicé, excusé, pour le représenter auprès de notre association.
 Pour la mise sur pied d'un colloque historique, M. Bugnion cite ce qui a déjà été fait et bien fait pour des événements similaires: voir les colloques consacrés à Henry Dunant, Gustave Ador, « Genève: un lieu pour la paix ». A part les appels aux historiens, on pourrait aussi s'adresser à la population et à ses institutions municipales, par exemple pour créer un « parcours Croix-Rouge » fléché dans les rues historiques de la ville.
 Il faut aussi se renseigner sur les dates des manifestations genevoises proches de la nôtre, en 2009 et 2010.
- 3 3 M. Jean-Daniel Candaux annonce la commémoration de Jean Calvin en 2009. A cette date, le *Musée international de la Réforme* célébrera le demi millénaire de la naissance du réformateur.
 En un deuxième temps, M. Jean-Daniel Candaux suggère la nécessité pour les membres du comité de pouvoir compter sur des commissions. La commission historique devra s'entourer d'historiens spécialisés et de renommée internationale.

FB

JDC

- 3 4 M. Olivier Dunant demande pourquoi ne pas prévoir de se rendre sur les lieux de la bataille de Solferino ? ce qui conforterait des liens avec la population de cette petite ville italienne qui a fait preuve, pendant la terrible bataille, d'un engagement généreux et constant. OD
- 3 5 M. Jean Pascalis se réjouit à l'idée d'une réconciliation posthume qui représentera les deux hommes côte à côte, au sein de leur œuvre commune. Il propose d'éditer un timbre commémoratif à leurs effigies. JP
- 3 6 M. Michel Odier propose de juxtaposer une fête à Genève et à Heiden, voire à Castiglione, afin que la commémoration se joue au niveau international. On peut y adjoindre la *Croix-Rouge suisse* et le *Musée international de la Croix-Rouge* à Castiglione pour étendre la collaboration jusqu'en Lombardie. MO
- 3 7 M. André Durand fait remarquer qu'une réconciliation, menée comme on le souhaite, constituera pour l'Histoire un élément nouveau et bénéfique. AD
- 3 8 M. Guy Mettan approuve la dimension intellectuelle donnée à ces projets, ainsi que l'idée de timbres commémoratifs. Mme Catherine Santschi et lui proposent une « marche Genève-Solferino » ou l'inverse, sorte de pèlerinage populaire avec récolte financière par kilomètre parcouru au profit d'une institution caritative. GM
- 3 9 Plusieurs personnes proposent qu'on édite plus ou moins régulièrement un cahier ou bulletin servant à informer des personnes intéressées mais non actives. Dans ce but, il faudra former une équipe rédactionnelle. JABH
- 3 10 Les nouvelles ou informations aux « intéressés » pourraient être transmises par le moyen pratique et peu onéreux de l'e-mail. EM
- 4. Finances**
- 4 1 Le président annonce que Mme Tony Guggisberg accepte le poste de trésorière, fonction qu'elle exerce déjà au sein de l'Association « Genève : un lieu pour la paix ». Il faut aussi trouver un vérificateur des comptes qui présentera son premier rapport en 2008. RD + TG

4 2 Il faudra ouvrir rapidement des comptes bancaire et postal (CCP), avec signature collective à deux. RD + TG

4 3 Le président et la trésorière proposent à l'assemblée le paiement d'une cotisation annuelle de dix francs par membre. On recommandera de la payer pour quatre ans en une seule fois = quarante francs. Chacun peut donner plus, bien entendu. L'assemblée est d'accord à l'unanimité. RD

5. **Adoption des statuts**

Distribué séance tenante, le projet de statuts est relu, article par article, puis corrigé par l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité. Ces statuts portent la date de ce jour. Ils seront envoyés à chacun.

6. **Envoi aux membres**

Le comité enverra aux membres présents et aux personnes qui ont manifesté leur intérêt :

a) les statuts ; b) le projet de procès-verbal de l'assemblée constitutive ; c) un appel de cotisations.

7. **Election du comité**

L'assemblée élit à l'unanimité le comité pour 2007 :

- 7 1.1 président : M. Roger Durand
- 7 1.2 vice-présidents : MM. Bernard Dunant et Cyril Moynier
- 7 1.3 secrétaires : Mmes Elizabeth Moynier et Christiane Dunant
- 7 1.4 trésorière : Mme Tony Guggisberg
- 7 1.5 membres : MM. François Bugnion, Jean-Daniel Candaux et Jean Pascalis.

8. **Commissions**

Afin de mettre sur les rails les différentes activités, il s'agit de créer des commissions :

- 8 1 **Commission « Familles Dunant et Moynier ; relations publiques » :**
avec MM. Olivier Dunant, Michel Odier, Mmes Cécile Dunant Martinez et Christiane Dunant.
- 8 2 **Commission « Grand public » :**
avec Mme Claire Dunant et M. Cyril Moynier
- 8 3 **Commission « Histoire et recherches » :**
avec MM. Jean-Daniel Candaux, André Durand, François Bugnion et Roger Durand.

- 8 4 **Commission « Collaboration avec Heiden » :**
avec Mme Michèle Maury Moynier.
- 9. Premiers projets du programme 2010**
- 9 1 Le président précise d'emblée que la présente assemblée ne peut pas décider du programme pour 2010. Cet hiver et le printemps 2007, le comité réunira les idées proposées par chacun ; il convoquera une assemblée générale, après Pâques 2007, pour que celle-ci prenne les premières décisions.
En attendant, le président suggère qu'un premier tour de table se fasse séance tenante sur le programme. Et il émet plusieurs propositions qui sont les suivantes :
- 9 2 Un **colloque** historique et thématique sur l'œuvre des deux hommes avec conférences et tables rondes. RD
- 9 3 Une **plaque commémorative** sur la maison natale de Gustave Moynier. RD
- 9 4 Une **monnaie officielle** (à cours limité au canton de Genève pendant l'année 2010) à l'effigie des deux hommes. RD
- 9 5 Un **établissement scolaire** au nom de Gustave Moynier. RD
- 9 6 Une campagne auprès des **125 villes de la Suisse** entière pour que chacune donne le nom d'Henry Dunant à l'un de ses lieux.
- 9 7 Mme Elizabeth Moynier transmet une proposition du comité provisoire : l'édition d'une **brochure**, éventuellement en bandes dessinées, destinée aux écoles, au grand public, etc. EM
- 9 8 M. Guy Mettan propose l'organisation d'une **marche** jusqu'à Solferino (avec la récolte d'une somme par km parcouru par exemple) cf. aussi ch. 3, al. 8. GM
- 9 9 Mme Eliane Babel Guérin évoque une action genevoise avec la *Croix-Rouge Jeunesse* qui est une association active touchant les milieux scolaires et qui pourrait par conséquent être utile pour une promotion dirigée spécialement vers les jeunes. EB

10. Divers

10 1 Corrections au procès-verbal de la séance du comité provisoire du 3 octobre 2006 : M. André Durand précise que la biographie *Gustave Moynier, le bâtisseur* a été rédigée entièrement par feu Jean de Senarclens. AD

10 2 Il faut bien se dire que ces idées ne pourront voir le jour que si de nouveaux membres s'intéressent et s'engagent dans cet ambitieux projet. AD
Pour aller de l'avant, il faut encore recruter d'autres membres, pour les commissions surtout.

11. Fin de séance

La séance est levée à 22 h 30.

* * *



Elizabeth MOYNIER
secrétaire



Roger DURAND
président

Genève
le 20 décembre 2006

MEMBRES FONDATEURS

Personnes présentes

Ariane Abraham
 Eliane Babel Guérin
 Jacques Antoine Blyelle Horngacher
 François Bugnion
 Claudine Candaux
 Jean-Daniel Candaux
 Bernard Dunant
 Christiane Dunant
 Claire Dunant
 Olivier Dunant
 Anouk Dunant Gonzenbach
 Cécile Dunant Martinez
 André Durand
 Roger Durand
 Danièle Geisendorf Sapey
 Tony Guggisberg
 Christian Huber
 Lester Martinez Dunant
 Michèle Maury Moynier
 Guy Mettan
 Cyril Moynier
 Elizabeth Moynier
 France Murbach Moynier
 Michel Odier
 Jean Pascalis
 Catherine Santschi

Institutions présentes

Genève : un lieu pour la paix,
 M. Roger Durand, président
Croix-Rouge genevoise,
 Mme Eliane Babel, directrice
 M. Guy Mettan, président
Société Henry Dunant,
 M. Roger Durand, président
Société genevoise de généalogie,
 M. Nicolas Durand, président

Personnes excusées

Alberto Aliprandi
 Corinne Blanc
 Jacques Blanc
 Philippe Blanc
 Rose-Marie Blanc
 Monique Blanc Dunant
 Pierre Blanc Dunant
 Frédy Bory Blanc
 Martine Bory Blanc
 Olivier Chaponnière
 Felix Christ
 Yvette Develey
 Claire Druc Vaucher
 François Duchêne
 Anne-Marie Dunant
 Denise Dunant
 Eric Dunant
 Etienne Dunant
 Georgette Dunant
 Jean-Jacques Dunant
 Joëlle Dunant
 Marc Dunant, au Canada
 Monique Dunant
 Philippe Dunant
 Samuel Dunant
 Sylvie Dunant
 Véronique Dunant
 Yves Dunant
 Nicolas Durand
 Anne Gampert Vaucher
 Charlotte Gonzenbach
 Séverin Guelpa
 Jacqueline Guelpa Dunant
 Guy Le Comte
 Lise Luka
 Andrée Montant Dunant
 Bernard Montant Dunant
 Alain Mörch Odier
 Eric Mörch Odier

Personnes excusées

Josiane Mörch Odier
Geneviève Mörch Odier
Rosy Moynier
Nadine Odier
Natalie Rilliet
Coline de Senarclens

Albano Vanuzzo Dunant
Evelyne Vanuzzo Dunant
Blaise Vaucher
Isabelle Zryd Blanc
Michel Zryd Blanc

Institutions présentes

Comité international de la Croix-Rouge,
M. François Bugnion
Société genevoise d'utilité publique,
M. Christian Huber, président et Mme Catherine Santschi

Institutions ayant manifesté leur intérêt

Département de géographie, Faculté des sciences économiques
et sociales de l'Université de Genève, M. Ruggero Crivelli
Verein Henry-Dunant-Museum Heiden,
M. Hans Amann
Institut de droit international,
MM. Christian Dominicé et Joe Verhoeven
Société genevoise de géographie,
M. Alain De L'Harpe
Unions chrétiennes de Genève,
M. Guy Le Comte.

*
* *
*

COMMISSIONS

« Familles Dunant et Moynier ; relations publiques »

Mmes Cécile Dunant Martinez, Christiane Dunant
et MM. Olivier Dunant, Michel Odier

« Grand public »

Mme Claire Dunant et M. Cyril Moynier

« Histoire et recherches »

MM. François Bugnion, Jean-Daniel Candaux,
André Durand, Roger Durand

« Collaboration avec Heiden »

Mme Michèle Maury Moynier

« Les cahiers du centenaire »

Mmes Christiane Dunant, Tony Guggisberg, Elizabeth Moynier
et M. Roger Durand

*
* *
*

Les personnes intéressées par l'une ou l'autre de ces commissions
peuvent se manifester auprès d'un membre du comité, par exemple :

M. Roger DURAND	022 794 17 70 president@shd.ch
Mme Elizabeth MOYNIER	0033 450 43 76 00 elizabethmsoulie@aol.com
Mme Christiane DUNANT	022 349 87 96 christiane.dunant@infomaniak.ch

Henry Dunant à l'âge de 27 ans



HENRY DUNANT : ÉTAPES DE SA VIE

8 mai 1828	Naissance à Genève, rue Verdaine 10.
1847	Création de la Réunion du jeudi à la Société évangélique.
30 novembre 1852	Fondation à Genève de l'UNION CHRÉTIENNE DE JEUNES GENS.
22 août 1855	La <i>Base de Paris</i> fonde l'ALLIANCE UNIVERSELLE des UCJG.
1857	<i>Notice sur la Régence de Tunis.</i>
8 janvier 1858	Le Conseil d'Etat de Genève autorise la Société anonyme des MOULINS DE MONS-DJÉMILA.
mai 1859	<i>L'empire de Charlemagne rétabli.</i>
24 juin 1859	Bataille de Solferino.
8 novembre 1862	Publication d' <i>Un souvenir de Solferino.</i>
9 février 1863	La Société genevoise d'utilité publique forme une commission : le COMITÉ INTERNATIONAL DE SECOURS AUX BLESSÉS.
1863	<i>L'esclavage chez les musulmans et aux Etats-Unis d'Amérique.</i>
26-29 octobre 1863	Conférence internationale de Genève.
8-22 août 1864	Conférence diplomatique et CONVENTION DE GENÈVE.
août 1866	Société internationale universelle pour la RÉNOVATION DE L'ORIENT.
septembre 1866	Invitation à la cour royale de Prusse.

7 juillet 1867	Audience de l'impératrice Eugénie, aux Tuileries.
25 août 1867	Démission du CICR.
26-31 août 1867	Conférences internationales de la Croix-Rouge, à Paris Rapport sur les PRISONNIERS DE GUERRE.
octobre 1867	Lancement de la <i>Bibliothèque internationale universelle</i> .
17 août 1868	COUR DE JUSTICE CIVILE de Genève : jugement définitif.
1870-1871	Guerre franco-allemande, puis Commune de Paris.
mai 1871	Fondation de l'ALLIANCE UNIVERSELLE de l'ordre et de la civilisation.
été ? 1872	Rencontre avec LÉONIE KASTNER. Promotion d'un orgue à flammes chantantes : le pyrophone.
13 septembre 1872	Conférence devant le Social Science Congress, à Londres sur l'ARBITRAGE INTERNATIONAL.
15 septembre 1873	Conférence à Brighton sur les PRISONNIERS DE GUERRE.
27 juillet au 27 août 1874	Conférence diplomatique de Bruxelles sur les LOIS ET COUTUMES DE LA GUERRE.
mars 1875	CONFÉRENCE ANTI-ESCLAVAGISTE internationale, à Londres.
1875-1885	Pérégrinations à partir de Stuttgart, séjours dans des villes d'eaux, amitié de Rudolf Müller, méditations théologiques.
avril 1878	<i>Jésuites et Français</i> est imprimé à Lugano. Voyage à Rome avec Léonie Kastner.
1885-1887	Rédaction de <i>L'avenir sanglant</i> .

30 avril 1892	Installation définitive à Heiden où il était déjà venu en 1887.
1893	CONFÉDÉRATION UNIVERSELLE DES FEMMES pour la défense de la famille et l'amélioration du sort de la femme.
7 août 1895	Baumberger le « redécouvre ».
depuis août 1896	Collaboration à la REVUE PACIFISTE <i>Die Waffen nieder!</i>
1897	Projet de SOCIÉTÉ FÉMINISTE : la Croix-Verte. Rudolf Müller publie l' <i>Entstehungsgeschichte des Roten Kreuzes</i> , rédigée par Dunant lui-même, et lance la Dunant-Stiftung depuis Stuttgart.
10 décembre 1901	Premier PRIX NOBEL DE LA PAIX partagé avec Frédéric Passy.
8 mai 1908	Le monde entier célèbre son 80 ^e anniversaire.
30 octobre 1910	Décès au Bezirkskrankenhaus de Heiden. Incinération au Sihlfeld de Zurich.

*
* *
*

Gustave Moynier à l'âge de 43 ans



GUSTAVE MOYNIER : ÉTAPES DE SA VIE

21 septembre 1826	Naissance à Genève rue des Allemands-dessus, 37.
1846-1850	Licence en droit, à Paris.
14 juin 1851	Mariage avec Fanny Paccard, à Genève.
26 juin 1853	Secrétaire et agent comptable au <i>Chemin de fer de Lyon à Genève</i>
2 février 1855	Membre de la <i>Société genevoise d'utilité publique</i> .
10 décembre 1857	Président de la <i>Société genevoise d'utilité publique</i> .
1859	Publication de la <i>Biographie biblique de l'apôtre Paul</i> . Membre du <i>Consistoire de l'Eglise protestante de Genève</i> .
1860	Naissance de son fils aîné : Adolphe qui épouse, en 1883, Lydie Bonna de Molin.
novembre	Président de la <i>Société de secours</i> .
novembre 1861	Membre de la <i>Société de géographie</i> .
décembre 1862	Rencontre avec Henry Dunant et lecture de son livre <i>Un souvenir de Solferino</i> .
9 et 18 février 1863	Création du Comité des Cinq : le général G. H. Dufour, Henry Dunant, Gustave Moynier, Louis Appia et Théodore Maunoir, au Casino de Saint-Pierre.
1 ^{er} octobre 1863	Création et présidence de la <i>Société suisse de statistique</i> .

- 26-29 octobre Président de la *Conférence internationale constitutive de la Croix-Rouge*, à Genève au palais de l'Athénée.
- novembre Président du Comité international de la Croix-Rouge.
Naissance de sa première fille : Laure qui épouse en 1883 Adrien Peyrot.
- 8-22 août 1864 Plénipotentiaire de la Suisse avec le général Dufour et le docteur Lehmann, à la *Conférence diplomatique de Genève* qui aboutit à la *Convention de Genève*.

Naissance de sa deuxième fille : Edmée décédée en 1874.
- 5 janvier 1868 Membre fondateur de la *Ligue de la paix*, à Paris.
- été 1870 Rencontre de Clara Barton, avec Louis Appia. S'en suit la ratification par les Etats-Unis de la *Convention de Genève*. Puis création de l'*American National Association of the Red Cross* qui voit le jour à Washington le 21 mai 1881.
- 18 juillet Création de l'*Agence internationale de Bâle pour les secours aux blessés*.
- 19 août 1871 Officier de la Légion d'honneur, à Paris.
- 8-10 septembre 1873 Fondation de l'*Institut de droit international*, à Gand.
- 21 août 1878 Diplôme d'honneur de la *Société du Croissant-Rouge* de Turquie.
- février 1879 Membre du bureau de la *Société de géographie*.
- 6 août 1884 Président de la *Conférence internationale de la Croix-Rouge*, à Genève.
- 1885 Doctorat honoris causa en droit de l'Université de Berne.

1 ^{er} avril 1887	Grand officier de l' <i>Ordre du Soleil levant</i> , Japon.
1888	Gustave Ador, neveu de Gustave Moynier, est nommé vice-président du CICR.
22 mai 1890	Consul général de l'Etat indépendant du Congo en Suisse.
5 septembre 1892	Président de l'Institut de droit international, à Genève.
8 juin 1898	Baptême du premier navire-ambulance de la Croix-Rouge <i>Le Moynier</i> aux Etats-Unis.
11 octobre	Renonciation à la présidence active du <i>Comité international de la Croix-Rouge</i> .
14 juin 1901	Doctorat honoris causa en sociologie de l'Université de Genève.
15 mars 1902	Membre associé étranger à l' <i>Institut de France</i> , à Paris.
10 février 1903	Fêté par le <i>Comité international de la Croix-Rouge</i> pour quarante années de présidence, puis dîner festif à la Villa Moynier.
21 août 1910	Mort dans sa villa à Sécheron.

*
* *
*

Eléments de la *Chronologie établie par Gustave Moynier*, en 1904, revus et augmentés par Elizabeth Moynier.

Crédit des illustrations

Page 16	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, daguerréotype, vers 1855.
Page 20	Collection privée, 1869 photographie datée par une main non identifiée.
Couverture 4 ^e page	Dessins de Michel Rouèche.

Ce premier numéro
des *Cahiers du centenaire*
a été préparé par Roger Durand
en collaboration avec Christiane Dunant et Elizabeth Moynier.

Il a été mis en pages par Tony Guggisberg.